

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE ET PÔLE EMPLOI

DANS LE CADRE DE SA RECHERCHE D'EMPLOI, LE DEMANDEUR D'EMPLOI PEUT RENCONTRER DES DIFFICULTÉS SOCIALES (SANTÉ, LOGEMENT, FINANCES...) POUVANT FREINER SON ACCÈS OU RETOUR À L'EMPLOI. AFIN D'ACCOMPAGNER CES DEMANDEURS D'EMPLOI, PÔLE EMPLOI ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE RENFORCENT LEUR PARTENARIAT POUR MIEUX ARTICULER LEURS INTERVENTIONS RESPECTIVES SUR LE CHAMP DE L'EMPLOI ET DU SOCIAL.

Le 12 juin 2015 à 10h15, Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, Hubert PHILIPPE, Directeur régional de Pôle emploi Champagne-Ardenne, Djellali CHAOU, Directeur territorial Haute-Marne de Pôle emploi, ont signé une convention renforçant l'accompagnement global des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés tant professionnelles que sociales.

Première convention de ce type en Champagne-Ardenne, cette démarche s'inscrit en parfaite cohérence avec le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté par le gouvernement en 2014.

Cette convention a pour objectifs de :

- favoriser l'accès à l'emploi par une meilleure prise en compte des freins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi et ainsi mieux prévenir le risque de précarité et d'exclusion ;
- répondre aux besoins des demandeurs d'emploi en décloisonnant la prise en compte de leurs difficultés sociales et professionnelles qui nécessitent de mobiliser les expertises de chacun de manière simultanée et coordonnée ;
- simplifier le parcours du demandeur d'emploi en désignant un conseiller référent personnalisé qui veille à l'articulation des réponses mobilisées sur les deux champs.

Début juillet, les conseillers Pôle emploi dédiés débiteront leurs activités en lien avec les professionnels du travail social du Conseil départemental de la Haute-Marne.

En favorisant ce rapprochement d'expertises, cette convention va permettre :

- aux conseillers Pôle emploi d'élaborer des parcours prenant davantage en compte les aspects sociaux, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi ;
- aux travailleurs sociaux ayant en charge l'accompagnement social des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi de s'appuyer sur l'expertise des conseillers Pôle emploi.

Contacts presse :

Karl TERROLLION

Directeur de Cabinet - Conseil départemental de la Haute Marne
03 25 32 88 02 – karl.terrollion@haute-marne.fr

Anne LEFEBVRE

Responsable du service communication de Pôle emploi Champagne-Ardenne
03 26 89 57 18 – anne.lefebvre@pole-emploi.fr

Retrouvez toute l'actualité
de Pôle emploi sur :

@ pole-emploi.org

g+ Google +

t Twitter